

## Changement de plu après décision juridique

## Par Don Quichote, le 01/11/2015 à 06:55

Bonjour à toutes et tous.

Le problème :

Il y a déjà des années j'avais l'accord du maire (contre son gré,mais il était obligé)pour la réalisation d'un parc photovoltaïque. Afin de pouvoir livrer l'électricité produit j'avais également besoin d'un transformateur. Celui-ci m'a été refusé. Il s'en est suivi une longue bataille juridique.

Aujourd'hui la Commission Européenne m'a donnée raison et est prête à soumettre le dossier à la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Depuis les 6 ans passées ,pleines de stress etc. le maire interdit aujourd'hui les parcs photovoltaïques dans un nouveau PLU. Du sur mesure pour mon projet, l'unique dans la commune ...

Mes questions:Est-ce que les autorités compétentes (maire, préfet) sont obligés d'honorer la situation initiale ?

Si oui, comment faire pour me faire indemniser les années perdues ? J'attends vos réaction avec le plus grand intérêt. Merci !

## Par moisse, le 01/11/2015 à 09:14

Bonjour,

Pour la clarté de l'exposé et le cas échéant lancer la discussion, pouvez-vous préciser comment la commission européenne vous a donné raison.